



## **Comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 de CCR Re**

**CCR RE**

157 boulevard Haussmann - 75008 Paris France  
SA au capital de 90 082 100 € - 817 446 511 RCS Paris  
Tél. : + 33 1 44 35 31 00 - [www.ccr-re.fr](http://www.ccr-re.fr)

## Sommaire

1. Bilan au 31 décembre 2016.....	2
2. Compte de résultat au 31 décembre 2016.....	4
3. Annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016.....	6
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2016).....	27

Actif

En Euros	Au 31 décembre 2016		
	Montant Brut	Amortissement & Provisions	Montant Net
<b><u>ACTIFS INCORPORELS</u></b>	<b>95,148.08</b>	<b>88,365.83</b>	<b>6,782.25</b>
<b><u>PLACEMENTS</u></b>			
Terrains et constructions	196,478,744.12	31,002,072.95	165,476,671.17
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	6,200,000.00		6,200,000.00
Autres placements	1,305,259,692.64	66,150.01	1,305,193,542.63
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	129,087,979.75		129,087,979.75
<b>TOTAL</b>	<b>1,637,026,416.51</b>	<b>31,068,222.96</b>	<b>1,605,958,193.55</b>
<b><u>PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u></b>			
Provisions pour primes non acquises Non Vie	1,552.18		1,552.18
Provisions pour sinistres à payer Vie	520,087.51		520,087.51
Provisions pour sinistres à payer Non vie	15,381,112.71		15,381,112.71
Autres provisions techniques (Vie)	2,141,000.00		2,141,000.00
<b>TOTAL</b>	<b>18,043,752.40</b>		<b>18,043,752.40</b>
<b><u>CREANCES</u></b>			
Créances nées d'opérations de réassurance	54,147,571.43	4,433,014.00	49,714,557.43
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	1,841,085.57		1,841,085.57
Personnel			
Débiteurs divers	2,668,946.33	58,380.45	2,610,565.88
<b>TOTAL</b>	<b>58,657,603.33</b>	<b>4,491,394.45</b>	<b>54,166,208.88</b>
<b><u>AUTRES ACTIFS</u></b>			
Actifs corporels d'exploitation	537,624.75	353,001.26	184,623.49
Comptes courants et caisse	316,964,091.73		316,964,091.73
<b>TOTAL</b>	<b>317,501,716.48</b>	<b>353,001.26</b>	<b>317,148,715.22</b>
<b><u>COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</u></b>			
Intérêts et loyers acquis non échus	3,103,799.35		3,103,799.35
Frais d'acquisition reportés (Vie et Non Vie)	32,782,054.46		32,782,054.46
Autres comptes de régularisation	180,691,624.48		180,691,624.48
<b>TOTAL</b>	<b>216,577,478.29</b>		<b>216,577,478.29</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2,247,902,115.09</b>	<b>36,000,984.50</b>	<b>2,211,901,130.59</b>

**Passif**

En Euros	Au 31 décembre 2016 Avant affectation du résultat
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>	
Capital social	90,082,100.00
Primes liées au capital social	270,847,129.00
Réserves de réévaluation	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	6,014,205.25
<b>TOTAL</b>	<b>366,943,434.25</b>
<b><u>PASSIF SUBORDONNE</u></b>	
<b><u>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</u></b>	
Provisions pour primes non acquises (Non Vie)	113,995,748.50
Provisions de réassurance vie	126,341,413.23
Provisions pour sinistres à payer Vie	135,807,339.93
Provisions pour sinistres à payer Non Vie	1,318,692,370.28
Provisions pour égalisation	9,377,891.52
<b>TOTAL</b>	<b>1,704,214,763.46</b>
<b><u>PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)</u></b>	
<b><u>AUTRES DETTES</u></b>	
Dettes nées d'opérations de réassurance	1,220,056.89
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	927,231.46
Personnel	494,251.07
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	15,535,450.92
Créanciers ou créditeurs divers	34,153,036.45
<b>TOTAL</b>	<b>52,330,026.79</b>
<b><u>COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</u></b>	
	<b>4,853,152.67</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2,211,901,130.59</b>

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2016**

En Euros	Au 31 décembre 2016		
	OPERATIONS brutes	CESSIONS et rétrocessions	OPERATIONS nettes
<b>COMPTE TECHNIQUE NON-VIE</b>			
<b>Primes acquises :</b>			
Primes	318 412 881,90	13 086 400,93	305 326 480,97
Variation des provisions pour primes non acquises	3 620 735,48	239 913,46	3 380 822,02
	<b>322 033 617,38</b>	<b>13 326 314,39</b>	<b>308 707 302,99</b>
<b>Produit des placements alloués du compte non technique</b>	<b>24 322 505,47</b>		<b>24 322 505,47</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>3 568 862,32</b>		<b>3 568 862,32</b>
<b>Charges des sinistres :</b>			
Prestations et frais payés	-210 500 548,15	-7 076 548,91	-203 423 999,24
Charges des provisions pour sinistres à payer	-31 105 791,41	-2 543 977,28	-28 561 814,13
	<b>-241 606 339,56</b>	<b>-9 620 526,19</b>	<b>-231 985 813,37</b>
<b>Participation aux résultats</b>	<b>-2 040 796,52</b>	<b>-214 678,15</b>	<b>-1 826 118,37</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>			
Frais d'acquisition	-86 126 365,55		-86 126 365,55
Frais d'administration	-8 918 993,50		-8 918 993,50
Commissions reçues des réassureurs		-15 499,20	15 499,20
	<b>-95 045 359,05</b>	<b>-15 499,20</b>	<b>-95 029 859,85</b>
<b>Autres charges techniques</b>	<b>-3 962 786,96</b>	<b>24 301,00</b>	<b>-3 987 087,96</b>
<b>Variation de la provision pour égalisation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Résultat technique de la réassurance non-vie</b>	<b>7 269 703,08</b>	<b>3 499 911,85</b>	<b>3 769 791,23</b>
<b>COMPTE TECHNIQUE VIE</b>			
<b>Primes</b>	<b>118 527 123,15</b>	<b>4 350 809,60</b>	<b>114 176 313,55</b>
<b>Produits des placements :</b>			
Revenu des placements	4 187 788,86		4 187 788,86
Autres produits des placements	991 487,49		991 487,49
Profits provenant de la réalisation des placements	2 889 283,30		2 889 283,30
	<b>8 068 559,65</b>	<b>0,00</b>	<b>8 068 559,65</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>51,88</b>		<b>51,88</b>
<b>Charges des sinistres :</b>			
Prestations et frais payés	-65 144 457,83	-318 265,26	-64 826 192,57
Charges des provisions pour sinistres à payer	-6 561 071,67	-507 733,84	-6 053 337,83
	<b>-71 705 529,50</b>	<b>-825 999,10</b>	<b>-70 879 530,40</b>
<b>Charges des provisions Vie et autres provisions techniques</b>			
Provisions de réassurance Vie	-8 842 431,05	0,00	-8 842 431,05
	<b>-8 842 431,05</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 842 431,05</b>
<b>Participation aux résultats</b>	<b>-7 240 483,69</b>	<b>-97 648,12</b>	<b>-7 142 835,57</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>			
Frais d'acquisition	-17 548 348,05		-17 548 348,05
Frais d'administration	-1 303 398,76		-1 303 398,76
Commissions reçues des réassureurs		-720,75	720,75
	<b>-18 851 746,81</b>	<b>-720,75</b>	<b>-18 851 026,06</b>
<b>Charges des placements :</b>			
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-993 817,53		-993 817,53
Autres charges des placements	-842 536,16		-842 536,16
Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 808 386,05		-1 808 386,05
	<b>-3 644 739,74</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 644 739,74</b>
<b>Autres charges techniques</b>	<b>-1 566 031,16</b>	<b>41 563,00</b>	<b>-1 607 594,16</b>
<b>Résultat technique de la réassurance Vie</b>	<b>14 744 772,73</b>	<b>3 468 004,63</b>	<b>11 276 768,10</b>

En Euros	Au 31 décembre 2016		
	OPERATIONS brutes	CESSIONS et rétrocessions	OPERATIONS nettes
<b>COMPTE NON TECHNIQUE</b>			
<b>Résultat technique de la réassurance non-vie</b>			<b>3 769 791,23</b>
<b>Résultat technique de la réassurance Vie</b>			<b>11 276 768,10</b>
<b>Produits des placements :</b>			
Revenu des placements			29 036 498,83
Autres produits des placements			6 874 588,52
Profits provenant de la réalisation des placements			20 033 166,41
			<b>55 944 253,76</b>
<b>Charges des placements :</b>			
Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers			-6 890 744,11
Autres charges des placements			-5 841 818,01
Pertes provenant de la réalisation des placements			-12 538 645,36
			<b>-25 271 207,48</b>
<b>Produits des placements transférés au compte technique non-vie</b>			<b>-24 322 505,47</b>
<b>Autres produits non techniques</b>			<b>0,00</b>
<b>Autres charges non techniques</b>			<b>0,00</b>
<b>Résultat exceptionnel :</b>			
Produits exceptionnels			3 384,67
Charges exceptionnelles			-66 356,74
			<b>-62 972,07</b>
<b>Participation des salariés</b>			<b>0,00</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>			<b>-15 319 922,82</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>6 014 205,25</b>

# ANNEXE

Annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes annuels arrêtés le 25 avril 2017 par le Conseil d'administration.

- Note 1 : Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture
- Note 2 : Exposé des principes comptables et méthodes d'évaluation retenus
- Note 3 : Informations sur les postes du bilan et du hors-bilan
- Note 4 : Informations sur les postes du compte de résultat

CCR RE est une société anonyme dont les activités principales sont la réalisation d'opérations de réassurance et de rétrocession de toutes natures, en toutes branches.

L'activité est régie par le Code des Assurances.

## **NOTE 1**

### **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

#### **1.1- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

##### **1.1.1- Publication du règlement ANC n°2015-11 concernant les comptes annuels des entreprises d'assurance**

Les comptes de CCR RE sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement ANC n°2015-11 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et le Code des Assurances.

##### **1.1.2- *Apport partiel d'actif de l'activité Réassurance de Marché à CCR RE***

CCR RE a été créée sous forme de société par actions simplifiées et immatriculée le 28 décembre 2015 puis a été transformée en société anonyme courant 2016, adoptant la dénomination CCR RE et l'objet social d'activité de réassurance.

Elle a obtenu l'agrément administratif de l'ACPR pour exercer son activité de réassurance en Non-Vie et Vie conformément à l'article L321-1.1. du Code des Assurances le 16 septembre 2016 (JORF du 10 novembre 2016).

Au plan juridique, la Réassurance de Marché, en tant que branche complète et autonome d'activité, a été apportée par CCR à CCR RE via un apport partiel d'actif (l'« APA ») soumis au régime juridique des scissions, emportant transmission universelle du patrimoine lié à la Réassurance de Marché tant pour ce qui concerne les éléments d'actif que les éléments de passif. L'APA de CCR à CCR RE a été définitivement réalisé conformément au Traité d'Apport à la Date de Réalisation, c'est-à-dire le 31 décembre 2016. En revanche, il a pris effet, d'un point de vue comptable et fiscal, rétroactivement au 1er janvier 2016. En rémunération de l'apport et en représentation de l'actif net apporté par CCR, soit 357,9 M€, CCR RE a procédé à une augmentation de capital de 89,3 M€ et a constaté une prime d'émission de 268,6 M€.

Le 31 décembre 2016 constitue donc la première clôture comptable de la société CCR RE et l'exercice a une durée de 1 an et 4 jours.

#### **1.2- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Depuis le 20 mars 2017, le taux d'escompte utilisé pour les sinistres RC en provenance de Grande-Bretagne, de Gibraltar et de Malte a été significativement revu à la baisse (passant ainsi de 2,5% à -0,75%). Pour autant, les premières estimations réalisées en interne tendent à démontrer que le niveau de provisionnement retenu par CCR RE est suffisant pour absorber les effets de cette revalorisation.

## **NOTE 2**

### **EXPOSE DES PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION RETENUS**

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le règlement ANC n°2015-11 et par le Code des Assurances et, à défaut de disposition particulière, par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général.

Le compte de résultat est scindé entre les comptes techniques vie et non vie et le compte non technique.

Les comptes techniques incluent, outre les éléments d'exploitation respectifs de réassurance vie et de réassurance non vie, les frais généraux et les produits des placements provenant des activités de réassurance.

Les produits des placements provenant des capitaux propres figurent dans le compte non technique.

La méthode d'évaluation du résultat technique consiste à comptabiliser en primes émises, dès l'exercice de souscription, l'estimation des primes émises attendue *in fine* sur la base de l'aliment des affaires acceptées. A partir de cette information, sont également déterminées les provisions pour primes non acquises et les commissions à payer. La différence entre les primes estimées «in fine», nettes de commissions et celles communiquées par les cédantes, est constatée en compte de régularisation à l'actif du bilan.

La sinistralité attendue *in fine* déduction faite des sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Cette méthode revient, en supprimant le décalage d'enregistrement des opérations de souscription, à prendre en compte les éléments relatifs à la souscription dans le même exercice comptable que la cédante.

Au titre des opérations relatives aux activités de réassurance de marché, le programme de rétrocession souscrit par CCR RE a pour objectif de protéger l'entreprise contre une sinistralité excessive et de lui éviter ainsi d'être exposée à une fluctuation marquée de ses résultats annuels. Il vise également à maîtriser le coût des protections offertes par le marché de la rétrocession en veillant à la solidité financière des rétrocessionnaires.

Les recherches et analyses mises en place, selon les critères définis par l'avis 2009-12 du 1<sup>er</sup> octobre 2009 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux règles de comptabilisation des contrats de réassurance dits « finite » et des contrats de réassurance financière, n'ont pas conduit à détecter des affaires de cette nature parmi le portefeuille de contrats géré.

#### **2.1- CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE**

L'exercice 2016 a une durée de 1 an et 3 jours et constitue la première clôture annuelle de CCR RE. Par construction, il n'y a donc pas de changement de méthode.

#### **2.2- ACTIFS INCORPORELS**

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de trois ans.

Un progiciel de traitement des opérations techniques est immobilisé pour son coût de production et amorti sur une durée linéaire de cinq ans à compter de la mise en fonctionnement.

#### **2.3- PLACEMENTS**

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

## a) Actifs immobiliers

- Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) nets de frais d'achat et d'impôt, et augmentés du coût des travaux d'amélioration.
- La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions, a été décomposée selon les quatre composants suivants :
  - le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :
    - 120 ans pour les immeubles d'habitation
    - 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900
    - 80 ans pour les immeubles de bureaux
  - le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans
  - les installations techniques amortissables sur 25 ans
  - les agencements amortissables de 15 à 25 ans

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

- Des provisions pour gros entretien ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées prorata temporis, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluri-annuel.
- Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :
  - d'une part, *les immeubles d'exploitation*, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable.  
Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation.
  - d'autre part, *les immeubles locatifs*, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère, qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque que la valeur de référence est inférieure de 15% à la valeur comptable.

Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

- La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel.
- Les parts de sociétés immobilières sont estimées par application des mêmes principes.

## **b) Actions et OPCVM**

Elles sont inscrites au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

Elles sont classées en deux catégories :

- *titres de participation* dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.

- *titres de placement* évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, à ce coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritères prenant notamment, en compte, la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme ; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode a conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes clos au 31/12/2016, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20% a été retenu, conformément aux dispositions de l'avis précité.

Le montant de la provision pour dépréciation à caractère durable constituée au 31 décembre 2016 s'élève à 0.066 M€.

## **c) Titres à revenus fixes**

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations, indexées sur le niveau général des prix (OATi), émises ou garanties par un Etat membre de l'Union Européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces Etats, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte générée par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou à défaut, à leur valeur vénale.

L'article 121-9 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celle-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du codes des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10. Cette règle est non applicable à CCR RE qui ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

## **d) Autres actifs**

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

### **e) Opérations de change**

Les positions de change ouvertes résultent des écarts entre les actifs et les passifs libellés dans chaque devise étrangère. Certaines positions font l'objet d'une couverture, soit par des opérations de change à terme, soit par des opérations sur dérivés de change (NDF : Non Deliverable Forward) pour les devises non convertibles.

Au 31/12/2016, les principales positions couvertes sont les suivantes (en millions de chaque devise locale) :

DEVISE		Actif en monnaie originale au 31/12/16	Passif en monnaie originale au 31/12/16	Excédent déficit au 31/12/16	Couverture
Dollar canadien	CAD	274,16	205,65	68,51	73,06
Dollar de Taiwan	TWD	89,81	593,61	-503,80	498,00
Dollar U.S	U.S.D	180,57	161,12	19,44	6,50
Ringgit malaisien	MYR	23,47	103,82	-80,35	73,10
Renminbi chinois	CNY	140,72	289,77	-149,05	141,15
Won Corée du Sud	KRW	2 722,69	11 611,78	-8 889,08	8 850,00
Roupie indienne	INR	277,46	1 068,60	-791,15	719,00

Les montants de chaque branche de l'opération de change sont comptabilisés dans les engagements donnés et reçus du hors bilan.

### **2.4- AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATION**

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Matériels, mobiliers de bureau..... 3, 5 ou 10 ans
- Agencements et installations..... 10 ans
- Matériels de transport..... 5 ans

## 2.5- COMPTES DE REGULARISATION

a) **Les frais d'acquisition** relatifs aux contrats de réassurance, sont étalés sur la période de couverture, dans les mêmes conditions que les primes non acquises des contrats considérés auxquelles ces frais correspondent.

### b) **Evaluations techniques de réassurance**

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat avec en contrepartie, les comptes de régularisation prévus à cet effet.

## 2.6- COMPTABILITE PLURIMONETAIRE

Toutes les opérations réalisées par la société sont comptabilisées dans les devises étrangères dans lesquelles elles sont traitées et font l'objet, conformément aux dispositions du Code des Assurances, d'une conversion en euros depuis le 1/1/99 sur la base du dernier cours de l'exercice.

Les différences de change, y compris les plus ou moins-values latentes au 31/12/2016, sont enregistrées au compte de résultat ; l'écart résultant de la conversion des actifs et passifs en devises au 01/01/2016 aux cours du 31/12/2016 représente une perte de 0,716 M€.

## 2.7- PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES

CCR RE n'emploie pas de personnel en propre. En effet, au 31 décembre 2016, le personnel intervenant sur la réassurance de marché reste salarié de la Caisse Centrale de Réassurance. Pour autant, les provisions directement liées au personnel de l'activité Réassurance de marché ont été directement comptabilisées par CCR RE.

Pour information, le transfert de personnel affecté à l'activité Réassurance de Marché a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### a) **Provision pour charges de retraite**

Elle concerne les indemnités de fin de carrière, versées aux salariés affectés à l'activité « Réassurance de marché » lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) a été retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations indifférencié de entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale,
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TD-TV 11-13. Ce coefficient est égal au ration suivant : « nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement »/ « nombre de vivants à l'âge actuel du salarié ».
- d'une probabilité de présence à l'échéance, fonction d'un taux annuel moyen de rotation, constatée par tranche d'âge dans l'entreprise.
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « plus de 10ans » retenu à 1,31% pour 2016. En outre, a été intégré, dans le calcul, le montant des charges patronales au taux de 55%.

## **b) Provision pour congés payés particuliers de « pré » retraite**

Le protocole relatif aux « avantages sociaux » de la CCR précise que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de valorisation de la provision pour charges de retraite des salariés affectés à l'activité « Réassurance de marché » ont été retenues pour valoriser la provision pour congés payés de « pré »retraite.

## **c) Provision pour médailles du travail**

Elle concerne les gratifications versées aux salariés affectés à l'activité « Réassurance de marché » lors de l'obtention d'une, ou plusieurs, Médaille(s) d'Honneur du travail acquise(s) selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 0,86% pour 2016.

Pour l'évaluation de ses engagements sociaux, CCR RE a tenu compte des changements introduits par la loi portant réforme des retraites (décret n° 2011-2034 du 29 décembre 2011 relatif à l'âge d'ouverture de la retraite).

## **2.8- PROVISIONS TECHNIQUES ET RESULTAT TECHNIQUE**

Les comptes des sociétés cédantes sont enregistrés dès leur réception.

A la date de l'inventaire, l'enregistrement d'estimations relatives aux comptes à recevoir des cédantes, permet de prendre en compte la liquidation prévisible de chaque affaire jusqu'à son terme.

S'agissant des activités de réassurance de marché, ces estimations incombent aux souscripteurs pour les affaires souscrites dans l'exercice, et à l'actuariat pour les affaires souscrites antérieurement. Cette règle admet pour exceptions :

- les traités non-proportionnels pour les branches automobile et responsabilité civile (hormis les traités couvrant les risques souscrits en Malaisie qui suivent la règle générale sans exception) et les affaires individuelles, dont les estimations sont effectuées par l'actuariat pour l'ensemble des exercices ;
- en Vie, les traités AGPM et Traités Vie Générations (TVG), dont les estimations sont effectuées par les souscripteurs pour l'ensemble des exercices.

## **a) Les primes**

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent au montant estimé de l'aliment prévu à la souscription du contrat. L'aliment fait l'objet de révisions régulières en fonction de l'évolution des primes versées au traité.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

## **b) Les provisions techniques**

Les provisions pour sinistres en suspens communiquées par les cédantes sont majorées par des estimations établies en fonction du résultat attendu et par un chargement pour frais de gestion des sinistres.

Si la valeur globale de réalisation des placements visés à l'article R.343-10 du Code des Assurances est inférieure à la valeur nette globale de ces mêmes placements inscrits au bilan, il est constitué une provision pour risque d'exigibilité, correspondant à la différence entre ces deux valeurs, conformément à l'article R.343-8 10° du Code des Assurances.

Au 31/12/2016, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée dans les comptes.

## 2.9- AUTRES ELEMENTS

### **a) Frais généraux et charges par destination**

Pour chaque fonction de l'entreprise, un coût complet est déterminé puis affecté, compte tenu de l'activité principale inhérente à cette fonction, sur la rubrique de frais de gestion appropriée.

Pour les centres de coût nécessitant par nature une affectation multiple, la ventilation s'opère sur la base d'une mesure individuelle du temps de travail. Le loyer théorique de l'immeuble d'exploitation se trouve réparti à proportion des différents types de charges par destination.

Les commissions versées aux cédantes sont portées en frais d'acquisition.

### **b) Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)**

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a mis en place le CICE à compter du 1er janvier 2013, dispositif ayant les principales caractéristiques suivantes :

- Un crédit d'impôt de 4% calculé par année civile assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1er janvier 2013 ; le taux a ensuite été porté à 6% à compter du 1er janvier 2014 ;
- A défaut d'imputation sur l'impôt dû, le crédit sera remboursable au terme d'un délai de 3 ans.

Il n'y a pas eu de CICE comptabilisé en réduction de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2016.

## NOTE 3 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

### 3.1- MOUVEMENTS AYANT AFFECTE CERTAINS ELEMENTS DE L'ACTIF

VALEUR BRUTE (en milliers d'euros)	28/12/2015	MOUVEMENTS			31/12/2016
		Acquisition de l'exercice	Donnés issues APA	Sorties	
Logiciel		6	89		95
<b>Actifs incorporels</b>		<b>6</b>	<b>89</b>		<b>95</b>
Immeubles		10 311	139 782		150 093
Immeuble d'exploitation			6 309		6 309
Immeubles en cours		9 526	1 943	9 452	2 017
Parts de S.C.I. non cotées			38 059		38 059
<b>Total Placements immobiliers</b>		<b>19 837</b>	<b>186 093</b>	<b>9 452</b>	<b>196 478</b>
<b>Placements dans des entreprises liées ou dans des entreprises avec lien de participation</b>			<b>6 200</b>		<b>6 200</b>
<b>Créances pour espèces déposées auprès des autres cédantes</b>		<b>12 870</b>	<b>128 452</b>	<b>12 234</b>	<b>129 088</b>

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	31/12/2016 Brut	Amortissements	Provisions	31/12/2016 Net
<b>Actifs incorporels</b>	<b>95</b>	<b>88</b>		<b>7</b>
Immeubles	150 093	30 098		119 995
Immeuble d'exploitation	6 309	904		5 405
Immeubles en cours	2 017			2 017
Parts de S.C.I. non cotées	38 059			38 059
<b>Total Placements immobiliers</b>	<b>196 478</b>	<b>31 002</b>		<b>165 476</b>
<b>Placements dans des entreprises liées ou dans des entreprises avec lien de participation</b>	<b>6 200</b>			<b>6 200</b>
<b>Créances pour espèces déposées auprès des autres cédantes</b>	<b>129 088</b>			<b>129 088</b>

### 3.2- INFORMATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS

(en milliers d'euros)	31/12/2016		
	Brut	Amortissements et Provisions	Net
Actions, parts et autres titres à revenu variable	774 068	66	774 002
Obligations et titres de créances à revenu fixe	249 909		249 909
Prêts	277		277
Dépôts auprès des établissements de crédit	110 593		110 593
Autres placements	170 414		170 414
<b>TOTAL</b>	<b>1 305 260</b>	<b>66</b>	<b>1 305 194</b>

### 3.3- ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)

	2016		
	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE (1)	VALEUR DE REALISATION
1) PLACEMENTS IMMOBILIERS			
- Terrains et constructions	194 461	163 459	338 553
- Terrains et constructions en cours	2 017	2 017	
<b>TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	<b>196 479</b>	<b>165 477</b>	<b>338 553</b>
2) ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE			
- Actions, parts et autres dans des entités sans lien de participation	774 068	774 001	923 991
- Actions, parts et autres dans des entités liées	6 200	6 200	13 141
- Actions, parts et autres dans des entités avec lien de participation			
<b>TOTAL DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE</b>	<b>780 268</b>	<b>780 201</b>	<b>937 132</b>
3) AUTRES TITRES DE PLACEMENT			
- Hors placement dans les entités liées			
Obligations et titres de créance négociables et titres à revenu fixe	249 909	247 992	254 441
Prêts	277	277	277
Dépôts auprès des établissements de crédit	110 593	110 593	110 593
Autres placements	170 414	170 414	170 414
Créances pour espèce déposées chez les cédantes	129 088	129 088	129 088
Créance représentative de la composante dépôt d'un contrat de réassurance			
Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe			
- Autres titres de placement dans les entreprises liées			
- Autres titres de placement dans les entités avec lien de participation			
<b>TOTAL DES AUTRES TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>660 280</b>	<b>658 363</b>	<b>664 812</b>

<b>Tableau ART 423-13 B</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 637 026</b>	<b>1 604 041</b>	<b>1 940 497</b>
-----------------------------	--------------	------------------	------------------	------------------

(1) Y compris la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R.343-9 restant à amortir qui représente 1,917 M€

### 3.4- CREANCES ET DETTES A COURT TERME

2016 (en milliers d'euros)	AUTRES CREANCES						
	BRUT	PROVISIONS	NET	MOINS D'UN AN	DE UN A CINQ ANS	PLUS DE CINQ ANS	TOTAL
Créances nées d'opérations de réassurance	54 148	4 433	49 715	49 715			49 715
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	1 841		1 841	1 841			1 841
Débiteurs divers	2 669	58	2 611	2 611			2 611
<b>TOTAL</b>	<b>58 658</b>	<b>4 491</b>	<b>54 167</b>	<b>54 167</b>			<b>54 167</b>

2016 (en milliers d'euros)	AUTRES DETTES				
	NET	MOINS D'UN AN	DE UN A CINQ ANS	PLUS DE CINQ ANS	TOTAL
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 220	1 220			1 220
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	927	927			927
Personnel	494	494			494
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	15 535	15 535			15 535
Créanciers ou créditeurs divers	34 153	34 153			34 153
<b>TOTAL</b>	<b>52 330</b>	<b>52 330</b>			<b>52 330</b>

Le poste « créanciers divers » intègre la refacturation des moyens généraux par CCR à hauteur de 30 806 k€.

### 3.5- FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros)

SOCIETES	CAPITAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DE CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE DES TIRES DETENUS		CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE CHIFFRE	BENEFICE DE L'EXERCICE BENEFICE	DIVIDENDES RECUS EN CHIFFRE
				BRUTE	NETTE			
<b>1) Filiales</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ SAS ROCHEFORT 25 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS</li> </ul>	14 940	739	100,00%	14 932	14 932	1 988	981	1 052
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ SAS POMPE 179 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS</li> </ul>	15 270	197	100,00%	15 268	15 268	1 323	294	307
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ SAS CIVRY 22 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS</li> </ul>	7 860	149	100,00%	7 859	7 859	977	219	115
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ CAISRELUX 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg</li> </ul>	6 200	6 200	99,99%	6 200	6 200	NC	NC	0

### 3.6- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

VALEUR BRUTE (en milliers d'euros)	28/12/2015	MOUVEMENTS			31/12/2016
		Flux de l'exercice	APA	-	
Dépôts et cautionnements			50		50
Matériel informatique & autres		17	182		199
Matériel de transport		2	68		70
Mobilier & matériel de bureau		9	150		159
Agencement aménagts & installation		4	55		59
Immobilisations en cours					
<b>TOTAL</b>		<b>32</b>	<b>505</b>		<b>537</b>

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	28/12/2015	DOTATIONS		REPRISES	31/12/2016
		+	APA	-	
Matériel informatique & autres		47	146		193
Matériel de transport		14	1		15
Mobilier & matériel de bureau		8	121		129
Agencement aménagts & installation		1	15		16
<b>TOTAL</b>		<b>70</b>	<b>283</b>		<b>353</b>

### 3.7- COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)	2016	
	ACTIF	PASSIF
Evaluation technique de réassurance	179 695	249
Frais d'acquisition reportés	32 782	
Intérêts courus non échus	3 104	
Amortissements des différences de Prix de remboursement	548	2 465
Comptes de rétrocessions à établir	116	2 137
Charges constatées d'avance	36	
Divers	297	2
<b>TOTAL</b>	<b>216 577</b>	<b>4 853</b>

### 3.8- ACTIFS ET PASSIFS EN DEVISES

Le montant global de la contrevaletur en euros et la composition, dans les principales devises, de l'actif et du passif, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

<b>DEVISES</b> (en milliers d'euros)	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>	<b>EXCEDENT 2016</b>
Euro	1 413 143	1 406 297	6 846
Dollar US	171 301	152 853	18 448
Dollar Canadien	193 236	144 948	48 288
Livre sterling	191 604	183 860	7 744
Yen japonais	33 491	31 587	1 904
Couronne Suédoise	6 408	8 539	-2 131
Franc suisse	6 462	6 908	-446
Dollar Taiwan	2 639	17 445	-14 806
Dollar Australien	5 504	4 996	508
Dollar Hong Kong	15 385	15 375	10
Couronne Norvégienne	5 592	3 314	2 278
Couronne danoise	3 343	3 236	107
	0	0	
Autres monnaies	207 573	270 309	-62 736
<b>TOTAL</b>	<b>2 255 681</b>	<b>2 249 667</b>	<b>6 014</b>

### 3.9- OPERATIONS SUR DEVISES

Des opérations de couvertures sont intervenues pour réduire ou neutraliser le risque de change. Les instruments utilisés sont le change à terme pour les devises convertibles et les NDF (« Non Deliverable Forward ») pour les devises non convertibles.

Elles portent sur des opérations renouvelées à chaque échéance, conclues de gré à gré.

### 3.10- CAPITAUX PROPRES

2016 (en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE avant affectation du résultat	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		FIN D'EXERCICE
		Affectation du resultat 2015	Autres Mouvements	
Capital social <sup>(1)</sup>	5		90 077	90 082
Primes liées au capital social			270 847	270 847
Réserves de réévaluation				
Autres réserves				
Report a nouveau				
Résultat de l'exercice			6 014	6 014
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>		<b>366 938</b>	<b>366 943</b>

(1) Au 31 décembre 2016, le capital social – entièrement libéré - est composé de 900 821 actions de valeur nominale de 100€ chacune.

Par décision du président du 29 juin 2016, la société Haussmann 157 (ancienne dénomination de CCR RE) a procédé à une augmentation de capital de 745 K€ (portant le capital social à 750 K€) assortie d'une prime d'émission de 2 255 K€.

Par ailleurs, suite à l'apport partiel d'actif et conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2016, CCR RE a procédé à une seconde augmentation de capital de 89 332 K€ (portant le capital social à 90.082 K€) assortie d'une prime d'apport de 268 592 K€.

### 3.11- PASSIFS SUBORDONNES

CCR RE a souscrit un emprunt subordonné de 75 M€ auprès de CCR. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'émission : 30 décembre 2016
- Total (en K€) 75 000 000 €
- Intérêt annuel 5% par an
- Echéance : 30 décembre 2046

### 3.11- VENTILATION DES PROVISIONS AUTRES QUE TECHNIQUES

	Mouvements de l'exercice				2016
	DOTATION	Données issues APA	REPRISE		
			de l'exercice	dont consommation	
Amortissement dérogatoire					
Provision spéciale de réévaluation		159	3	3	156
Provisions pour impôts					
Provision pour charges compte épargne temps	219	2 523			2 742
Provision pour charges de retraite	197	1 174			1 371
Provision pour médaille du travail	68	727			795
Provision pour congés retraite	39	728			767
Provisions pour charges exceptionnelles	50				50
Provision pour fluctuations de changes	1 064	499			1 563
Provision pour grosses réparations	1 116	1 425	1 425	362	1 116
<b>TOTAL</b>	<b>2 753</b>	<b>7 235</b>	<b>1 428</b>	<b>365</b>	<b>8 560</b>

### 3.12- ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

(en milliers d'Euros)	2016
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>150 879</b>
Opérations à terme de devise	123 088
Cautions, avals et garanties reçues	27 625
Garantie bancaires reçues (gestion locative)	166
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>157 022</b>
Avais, cautions et garanties de crédit donnés	12 030
Titres et actifs acquis avec engagement de reventes	
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	
Autres engagements donnés	
- Engagement d'investissement en Capital Risque	17 509
- Engagement d'investissement en Fonds de dette	4 064
- Engagement d'investissement en OPCI	
- Opérations à terme de devise	123 419
- Autres engagements contractuels	
<b>VALEURS RECUES EN NANTISSEMENTS DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES</b>	<b>417</b>

## NOTE 4 COMPTE DE RESULTAT

### 4.1- VENTILATION DES PRIMES BRUTES PAR ACTIVITE

(en milliers d'euros)	2016
Acceptations vie	124 705
Acceptations non vie	318 413
<b>TOTAL</b>	<b>443 118</b>

### 4.2- MOUVEMENTS DE PORTEFEUILLE

2016 (en milliers d'euros)	NON VIE		VIE	
	BRUT	NET	BRUT	NET
<b><u>Entrées de portefeuille</u></b>				
Primes	13 803	13 803	315	315
Prestations et frais payés	18 217	18 217	604	604
<b><u>Retraits de portefeuille</u></b>				
Primes	15 631	15 201	278	278
Prestations et frais payés	20 514	19 399	2 177	2 177

### 4.3- COMMISSIONS : Commissions issues des opérations de réassurance

(en milliers d'euros)	2016
Montant brut des commissions et courtages	84 936
Vie	12 605
Non vie	72 331

#### 4.4- PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

<b>2016</b> (en milliers d'euros)	<b>REVENUS ET FRAIS FINANCIERS CONCERNANT LES PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIEES</b>	<b>AUTRES REVENUS ET FRAIS FINANCIERS</b>	<b>TOTAL</b>
Revenus des placements immobiliers	1 302	8 510	9 812
Revenus des autres placements		17 772	17 772
Autres revenus		5 640	5 640
<b>TOTAL</b>	<b>1 302</b>	<b>31 922</b>	<b>33 224</b>
Frais financiers		6 327	6 327
Frais de gestions internes		1 557	1 557
<b>TOTAL</b>		<b>7 884</b>	<b>7 884</b>

#### 4.5- CHARGES TECHNIQUES PAR DESTINATION

<b>CHARGES PAR DESTINATION</b> (en milliers d'euros)	<b>2016</b>
Frais de gestion des sinistres	5 319
Autres charges d'acquisition	17 652
Autres charges d'administration	8 796
Autres charges techniques	2 935
Frais de gestion des placements	1 557
<b>TOTAL</b>	<b>36 260</b>

#### 4.6- AUTRES PRODUITS ET CHARGES TECHNIQUES

Les autres produits techniques concernent essentiellement les produits provenant des participations dans les groupements d'intérêt économique professionnels.

Les autres charges techniques comprennent, outre les frais issus de ces participations, ceux des centres de coûts internes non liés directement à l'activité technique ainsi que les provisions pour dépréciation des comptes de tiers.

#### 4.7- AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

Les autres produits et charges non techniques concernent la charge et le produit théoriques d'impôt, liés aux mouvements intervenus sur la réserve de capitalisation au cours de cet exercice. Ce mécanisme ayant été supprimé en 2016 ces postes présentent un solde nul au 31/12/2016.

#### 4.8- VENTILATION DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>
Reprise sur la provision spéciale de réévaluation		3
Produits exceptionnels		
Créances irrécouvrables	16	
Autres charges exceptionnelles (litiges salariés)	50	
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>3</b>

#### 4.9- PARTICIPATIONS DES SALARIES

Le compte de résultat n'inclut pas de charge au titre de la participation des salariés.

#### 4.10- IMPOT SUR LES SOCIETES

Aucun impôt différé n'est comptabilisé.

En application de la méthode de l'impôt exigible et suite à la suppression de la contribution exceptionnelle sur l'IS pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2016, celui-ci est calculé à 34,37 % sauf indication contraire.

## **NOTE 5 AUTRES INFORMATIONS**

### **5.1 – COMPTES CONSOLIDES**

Les comptes annuels de CCR RE sont intégrés globalement dans les comptes de CCR dont le siège social est situé au 157, boulevard Haussmann 75008 Paris.

### **5.2 – EFFECTIFS MOYENS**

Au 31 décembre 2016, les moyens généraux de la société, notamment le personnel, sont gérés par CCR. CCR RE n'a donc pas de personnel en propre sur 2016.

### **5.3 – REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

CCR RE n'a versé aucune rémunération, n'a accordé aucune avance ou crédit à des membres des organes d'administration et de direction et n'a pas d'engagement envers ces mêmes membres.

### **5.4- HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En application de l'article R 123-198 9° du Code de Commerce, il est précisé que les honoraires facturés par la société PriceWaterhouseCoopers, au titre du contrôle légal des comptes 2016, se sont élevés à 67 178 €.

**CCR RE**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux Actionnaires  
**CCR RE**  
157, boulevard Haussmann  
75008 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CCR RE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables

- Certains postes techniques propres à la réassurance, à l'actif et au passif du Bilan de votre société sont estimés sur des bases de prévision des souscripteurs, statistiques ou actuarielles : il s'agit notamment des provisions techniques et des estimations techniques de réassurance. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 2.8 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société et nous sommes assurés que les hypothèses retenues étaient raisonnables au regard notamment de l'expérience de la société, de son environnement réglementaire et économique ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes relatives à ces estimations de l'annexe aux comptes annuels.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note n°2.3 de l'annexe.

Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R343-10 du code des assurances était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par votre société ainsi que l'environnement réglementaire et économique.

Nous avons pris connaissance des analyses effectuées par la société sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R343-9 du code des assurances et qui étayaient l'absence de provisionnement.

Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes relatives aux placements financiers de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

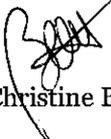
## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 22 mai 2017

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

  
Christine Billy